

DEMANDE DE CONTRAT

N° :

MULTI-ACCUEIL « la Pitchounerie »
Maison de l'Enfance
Espanade de Klettgau
44190 Clisson
Tél. : 02 40 54 75 26

**DEMANDE DE CONTRAT
D'ACCUEIL MULTIACCUEIL
« La Pitchounerie »**

Première demande
Renouvellement
Modification

Monsieur :

Adresse :

Tél. :

Madame :

Adresse (si différente):

Tél. :

Sollicitent l'accueil de leur enfant au multi-accueil de Clisson :

Nom : Prénom : né(e) le:

Le dossier de demande ci-après est adressé, par l'intermédiaire de la directrice du multi-accueil, à la commission d'attribution des contrats d'accueils, représentée par son Maire ou l'adjointe déléguée.

Les demandes sont étudiées dans l'ordre d'arrivée.

La commission valide ou refuse la demande et la famille en est informée par courrier.

Une demande de contrat pour un enfant à naître ne peut être présentée qu'à la commission qui précède la date de début du contrat. La date de dépôt du dossier reste un critère de priorité de traitement de cette demande.

! critères d'attribution des contrats :

Pré-requis

- La famille doit résider Clisson ou l'une des 5 communes conventionnées (Gétigné, Gorges, St-Hilaire de Clisson, St-Lumine de Clisson, Sévremoine).
- Un enfant scolarisé peut éventuellement bénéficier d'un contrat à condition de ne pas cumuler la fréquentation de l'école et du multi-accueil dans une même journée.

Les demandes de journées continues avec repas (10 places par jour en moyenne) font l'objet d'une attention particulière dans les situations suivantes :

- Parents ayant une activité professionnelle et un besoin d'accueil total de 3 jours par semaine au maximum (tout mode de garde cumulé).
- Enfants ayant des besoins spécifiques (en fonction d'un protocole d'accueil individualisé tripartite entre les parents, le multi accueil, et le médecin référent ou le service départemental de la PMI).
- Parents ayant des besoins de soins réguliers.

Les demandes de demi-journées sans repas, limitées à 2 par semaine pour un enfant, sont attribuées sans justification de motivation (5 places par jour en moyenne).

I Demande de durée, horaires et fréquence :

La famille souhaite confier son enfant pour la période suivante :

Du / / AU / /

Durée du contrat :

Le contrat est établi pour un **an maximum**, avec une période d'essai d'un mois au cours de laquelle les parents peuvent annuler leur demande sans préavis. Il est renouvelable et prioritaire pour les prolongations à l'identique. En cas de prolongation d'accueil d'un enfant la demande doit être présentée à la dernière commission du contrat en cours.

Résiliation du contrat :

Après la période d'essai le contrat peut être résilié par courrier avec accusé de réception en tenant compte d'un préavis de 2 semaines.

La ville se réserve le droit de résilier le contrat en cas d'absence non signalée de plus de 2 semaines.

Modalités de révision du contrat :

Chaque demande de modification fait l'objet d'une nouvelle demande auprès de la commission d'attribution. Des ajustements peuvent être validés par l'adjointe à l'enfance en lien avec les professionnels, qui en réfère à la commission suivante.

Horaires demandés :

Les contrats s'établissent sur la base des besoins horaires des parents.

N.B. pour faciliter la prise des repas, les portes du multi-accueil sont fermées entre 12h00 et 13h00.

La famille s'engage à respecter les horaires d'accueil ci-dessous (l'accueil se fera entre 8h30 et 17h30) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					
Temps de présence journalier					

Pièces à fournir pour constituer le dossier de demande de contrat (première demande ou demande de renouvellement) :

- Le présent formulaire.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Tout élément pouvant justifier la motivation de la demande.

Je m'engage à informer la commission de tout changement de situation au cours du contrat.

Date et signature :

LES PARENTS